

# Présentation Appel à projets 2025

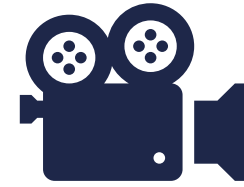
## "Soutien à la parentalité"

*Vendredi 14 février 2025*

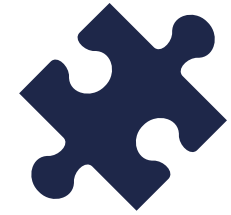


# *Les consignes*

---



**Webinaire enregistré**



**FAQ et support de  
présentation**



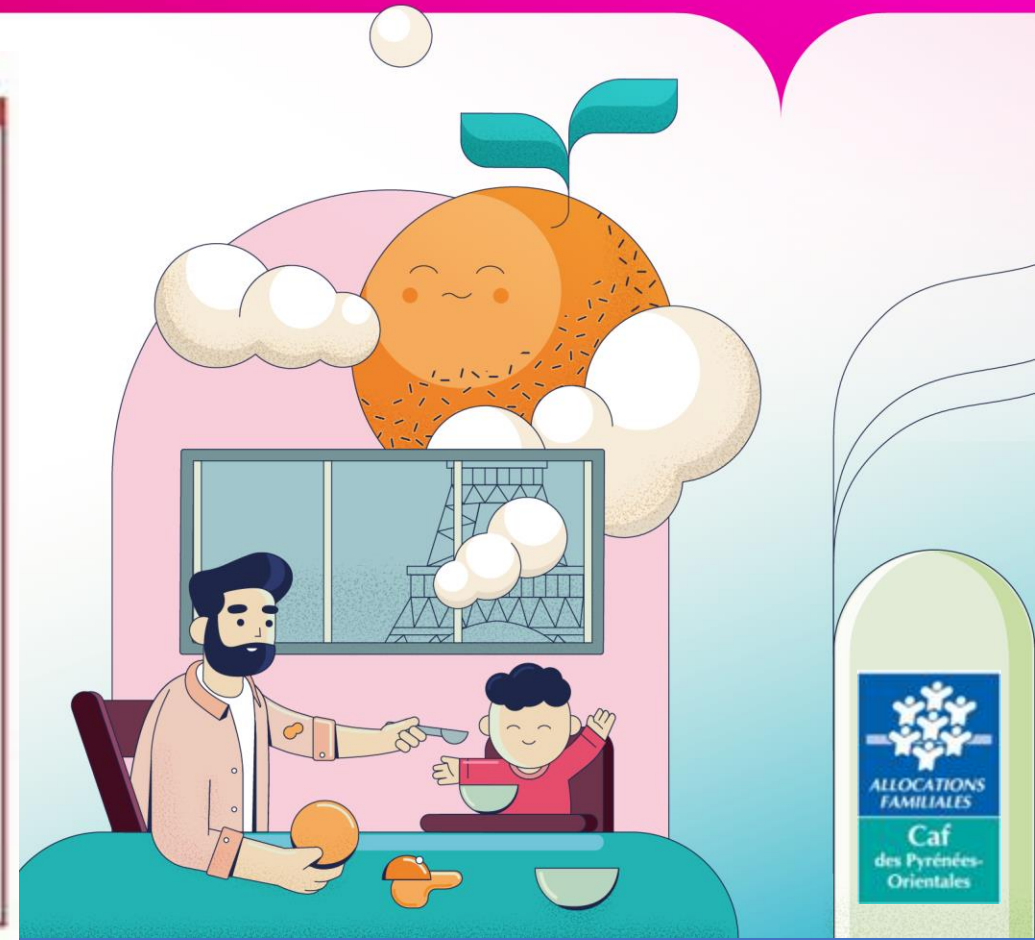
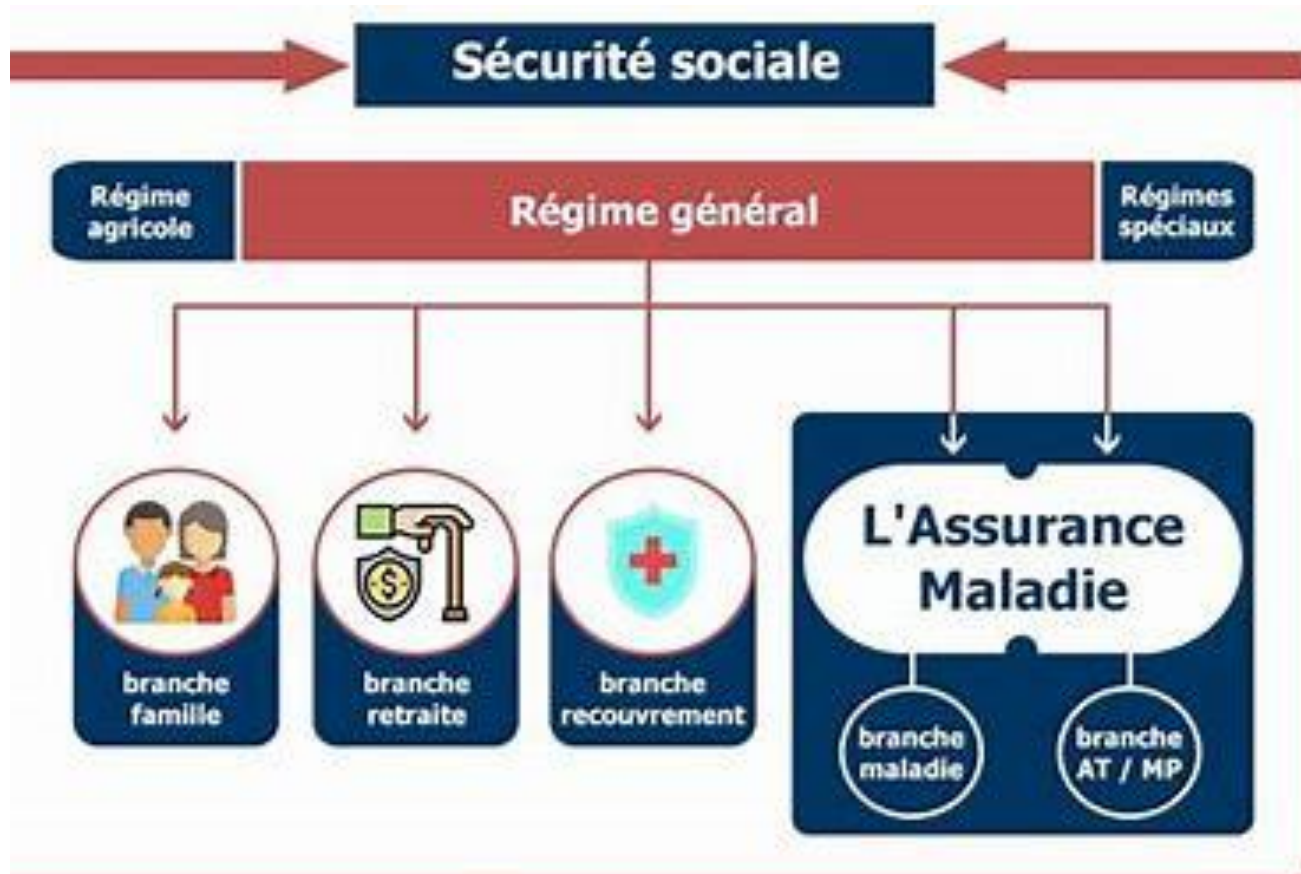
**Micro fermé**



**Questions à poser sur le fil  
de discussion**

# Éléments de contexte

Le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 affirme que « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »



## Une politique de soutien à la parentalité de la branche famille qui :

- Répond aux attentes et préoccupations exprimées par les parents : *arrivée d'un nouvel enfant, scolarité, difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières de la vie de famille, etc.*
- Valorise les parents dans leur rôle
- Contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.)
- Propose des actions consistant à stimuler la confiance des parents dans la manière dont ils élèvent leurs enfants et dont ils gèrent les exigences associées à cette éducation.

### **La branche Famille :**

*Un acteur important du soutien à la parentalité. Son action se caractérise par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social.*



# Une convention d'objectifs et de gestion –COG- signée entre la Cnaf et l'Etat avec, sur l'axe Parentalité

## Des engagements :

- Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le service public de l'accueil du jeune enfant et la démarche « 1 000 premiers jours »
- Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité
- Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents
- Renforcer l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents

## Des financements :

- ✓ Des prestations de service pour financer les structures (LAEP, SAAD, MF, ER, CLAS)
- ✓ Un Fonds national parentalité (FNP) pour soutenir la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité sur les territoires, une dynamique de réseau & des lieux ressources

## Des ambitions :

- Renforcer la visibilité des offres de services et des dispositifs pour améliorer l'accessibilité pour les parents
- Développer des démarches d'évaluation et de mesures d'impact social pour mesurer les effets de cette politique



## Un financement national d'actions d'accompagnement des parents dès et avant la naissance de l'enfant jusqu'à son autonomie, sous la forme de :

- Groupes d'expression, d'échanges et d'entraide entre parents
- Temps forts dédiés à la parentalité ; amorce ou aboutissement d'une réflexion collective menée avec parents & partenaires sur un territoire
- Ateliers parents-enfants qui doivent permettre de nouveaux modes de relations à partir d'activités partagées et valoriser les rôles et compétences des parents - à différencier de ceux à visée culturelle ou de loisirs
- Lieux ressources Parentalité
- Lignes d'écoute téléphonique départementales gratuites
- Services favorisant le maintien de la relation entre l'enfant et son parent incarcéré

Ces actions doivent participer pleinement aux priorités du Schéma Départemental de Service aux Familles ; alimenter et enrichir aussi le projet de territoire (CTG)

**En 2023**, les dépenses au titre du Fonds national parentalité se sont élevées à **41,2 M€** (tous départements confondus)

### Modalités d'intervention principales

Ateliers Parents / Enfants  
Espaces d'échanges entre Parents

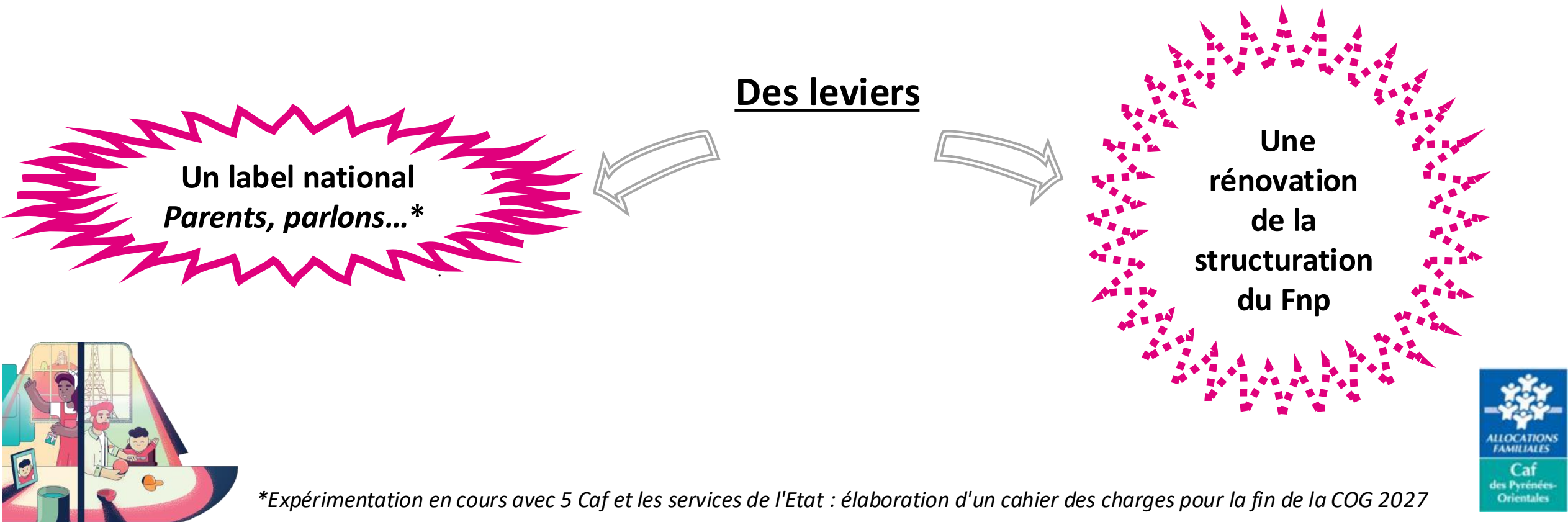
### Thématiques principalement abordées

Petite enfance (30,5%)  
Enfance (25%)  
Adolescence (12%)



## Toutefois, des initiatives :

- ▶ Manquant de lisibilité et de visibilité pour les parents
- ▶ Variables selon les territoires => source d'inégalités d'accès pour les parents
- ▶ Dont les impacts concrets sur les familles et les relations parents/enfants sont difficiles à évaluer

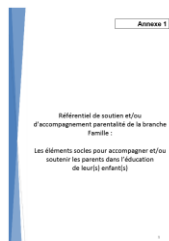


**Le fonds  
national  
parentalité  
(Fnp) :**

**Un levier  
opérationnel  
essentiel**



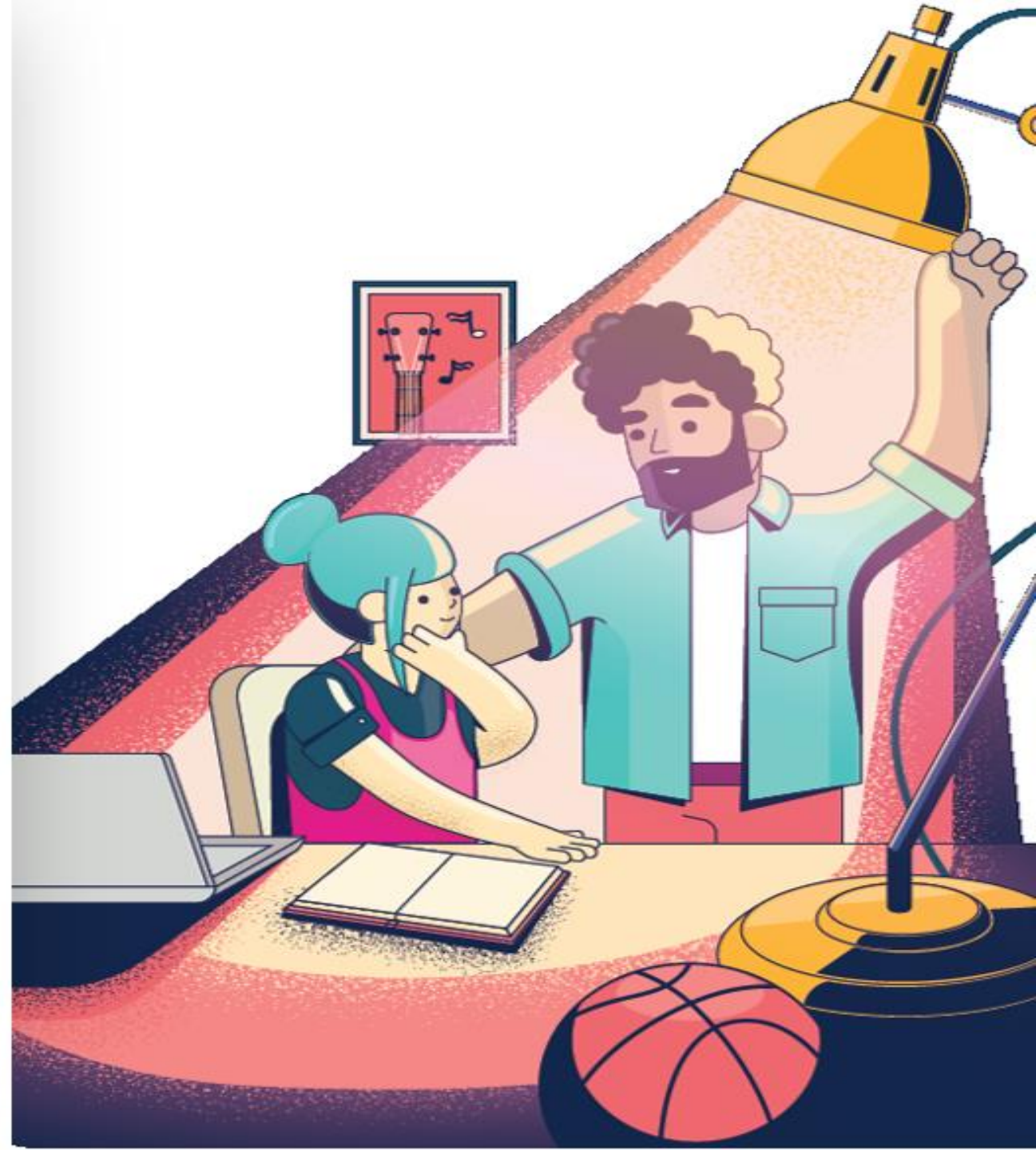
# Un Fonds national pour financer des actions de soutien à la parentalité



Un référentiel



Une campagne annuelle d'appel à projets



## Le référentiel FNP 2025 : Un cadre réglementaire et des principes généraux réaffirmés

Une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social

- 1 **Accompagner financièrement les actions parentalité relevant exclusivement du champ de compétences des Caf**
- 2 **Des actions parentalité d'accompagnement des parents dès et avant la naissance de l'enfant jusqu'à son autonomie**
- 3 **Des actions participant pleinement aux priorités du SDSF & alimentant et enrichissant le projet de territoire (CTG)**
- 4 **Des actions répondant au référentiel national de financement, à la Charte nationale de soutien à la parentalité & au cahier des charges Caf66**
- 5 **Des projets inscrits dans une démarche partenariale & de mise en réseau en lien avec les acteurs du territoire**  
*(ex : représentants de parents d'élèves, travailleurs sociaux Caf ou MSA, structures d'animation de la vie sociale...)*



**Une politique préventive et universaliste :** La Caisse d'allocations familiales 66 et ses partenaires accompagnent le développement de services et d'actions pour soutenir les parents dans leur rôle et les relations avec leur enfant jusqu'à son autonomie.

Concrètement cette offre de soutien à la parentalité permet aux parents de renforcer leur confiance en eux et leurs compétences parentales. **Cet enjeu doit être clairement explicité aux parents qui fréquentent les actions de soutien à la parentalité.**

Les recherches conduites à l'échelle internationale invitent à construire une offre publique pleinement universelle, tenant compte des différences de contextes sociaux tout en se gardant de tout ciblage sur des parents perçus comme « à risques ».

Cette politique doit, aussi, être distinguée du conseil en bien-être des enfants, offre privée proposée par ailleurs par une sphère marchande.





Des actions parentalité d'accompagnement des  
parents dès  
et avant la naissance de l'enfant jusqu'à son  
autonomie

Des actions participant pleinement aux priorités du  
SDSF  
& alimentant et enrichissant le projet de territoire  
(CTG)

### Des axes prioritaires dans les Pyrénées-Orientales :

En cohérence avec les travaux du Schéma Départemental des Services aux Familles, des axes des Conventions Territoriales Globales et de l'enveloppe budgétaire allouée par la Caisse nationale, le comité technique départemental Parentalité, instance de validation des projets, portera une attention particulière aux :

- *Actions développées sur des territoires non couverts*
- *Actions d'accompagnement des parents au moment de la naissance et jusqu'aux trois ans de l'enfant*
- *Actions qui s'adressent aux parents d'adolescents*
- *Actions visant l'accompagnement et la prévention des ruptures familiales (maintien du lien lors de séparation, deuil, incarcération)*



## Le référentiel FNP 2025

Un cadre réglementaire et des principes généraux qui évoluent

- Une nouvelle ventilation et organisation des fonds
- Des qualifications et des compétences requises pour les intervenants
- Une inscription des projets parentalité dans une culture d'évaluation et d'amélioration continue





# Une nouvelle ventilation et organisation des fonds

## Avant

- **Le volet 1 « actions »** conduites dans le cadre des Reaap
- **Le volet 2 « animation parentalité »**
- **Le volet 3 « fonctionnement »**
- **Le volet 4 « expé individuelle » 2024/2025**



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Axe 1 : Implication et participation des parents à travers des modalités d'interventions collectives**

**Axe 2 : Nouvelles formes d'accompagnement des parents à travers des modalités d'interventions individuelles** - *Département des PO non concerné*

**Axe 3 : Développement des services et lieux ressources parentalité**

**Axe 4 : Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires**

Quatre axes\*

Axe 1

Implication et participation des parents à travers des modalités d'interventions collectives

Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

Activités et ateliers partagés « parents - enfants »

Axe 2

Nouvelles formes d'accompagnement des parents selon des modalités d'interventions individuelles

Expérimentations sous l'angle de l'accompagnement des parents en présentiel : AIP, MAP, CCF

Accompagnement des parents à distance

Axe 3

Développement des services et lieux ressources parentalité

Poursuivre la couverture territoriale des lieux ressources parentalité

Soutien des relais enfants -parents (REP)

Axe 4

Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires

Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental

Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité

Animation du Reaap 66

Guide méthodologique du Reaap 66

Expé Cnaf - Caf 66 non concernée

\*Précisions apportées dans le cahier des charges de l'AAP Caf66



## Des modalités de financement spécifiques pour chaque axe

|                                                                                                                                                                                      |                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 1 : Implication et participation des familles avec des interventions collectives</b>                                                                                          | 80% maximum du coût de l'action pour un montant total de financement qui ne pourra être inférieur à 1 500 € |
| <b>Axe 2 : Nouvelles formes d'accompagnement des parents avec des interventions individualisées</b><br><b>Volet 2 : Accompagnement individualisé des parents à distance</b>          | 20 000 € pour 0,5 Etp                                                                                       |
| <b>Axe 3 : Développement des services et lieux ressources parentalité</b>                                                                                                            |                                                                                                             |
| <b>Volet 1 : Lieux Ressources Parentalité</b>                                                                                                                                        | 24 234 € / an                                                                                               |
| <b>Volet 2 : Soutien des relais enfants – parents (REP)</b>                                                                                                                          |                                                                                                             |
| <b>Axe 4 : Soutien des dynamiques d'animation et de promotion parentalité sur les territoires</b>                                                                                    |                                                                                                             |
| <b>Volet 1 : Animation départementale des réseaux d'acteurs lorsque cette fonction est déléguée par la CAF</b><br>&<br>Coordination départementale des promeneurs du net parentalité | 20 000 € / 0,5 Etp<br>20 000 € / 0,5 ETP                                                                    |
| <b>Volet 2 : Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité en direction des parents</b>                                                                 | Mission assurée par la Caf66 au travers du Reaap 66                                                         |





## Les dépenses éligibles :

- Interventions de prestataires (ex : professionnel extérieur à la structure avec une expertise, compagnie de théâtre-forum, etc..)
- Location de salles ou de matériel
- Achats de “petits matériels” et consommables
- Assurances, frais de communication
- Transports ou déplacements
- Billetterie
- Charges de personnel si celles-ci ne font pas l’objet d’une prise en charge dans le cadre d’un autre financement Caf, et si tel est le cas, si elles sont en heures supplémentaires rémunérées



## Les dépenses non-éligibles :

- Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service
- Les charges de personnel n’impliquant pas d’augmentation du temps de travail si le gestionnaire bénéficie déjà d’un financement de la Caf au titre d’une prestation de service ou d’une subvention
- Les dépenses d’investissement
- La valorisation du temps de bénévolat

*Les valorisations de mises à dispositions de locaux et de personnels sont à préciser dans les recettes*

**Les subventions apportées au titre des actions de soutien à la parentalité n’ont pas vocation à financer le fonctionnement des structures ou des projets de façon pérenne, ni de l’investissement.**





## Des actions qui ne peuvent pas ou plus être financées

- ☐ **Actions à visées thérapeutique et de bien-être à l'attention des parents**  
(ex : actions de guidance familiale et parentale, coaching parental, séances de sophrologie, etc.)
- ☐ **Actions "clés en main" déclinées selon des formats de type « Programme parentalité »**
- ☐ **Actions à finalité spécifique hors périmètre de la branche Famille**  
(ex : uniquement sportive, culturelle, occupationnelle ou de loisirs ...)
- ☐ **Actions d'aide aux départs en vacances ou en week-end famille si elles s'inscrivent dans un cadre individuel et portent sur le versement d'aides financières aux familles**
- ☐ **Actions qui relèvent d'une prise en charge spécialisée au titre de la protection de l'enfance, de la promotion de la santé, de la prévention de la délinquance ou de la prévention spécialisée**
- ☐ **Actions portées directement par un prestataire quel que soit son statut**  
(associatif, profession libérale - psychologue, consultant parentalité, etc.- )
- ☐ **Actions pour lesquelles le prestataire est membre de l'association qui porte le projet**  
(conflit d'intérêt)
- ☐ **Actions de formation destinées à des professionnels**
- ☐ **Actions pour lesquelles les bilans N-1 n'ont pas été transmis**

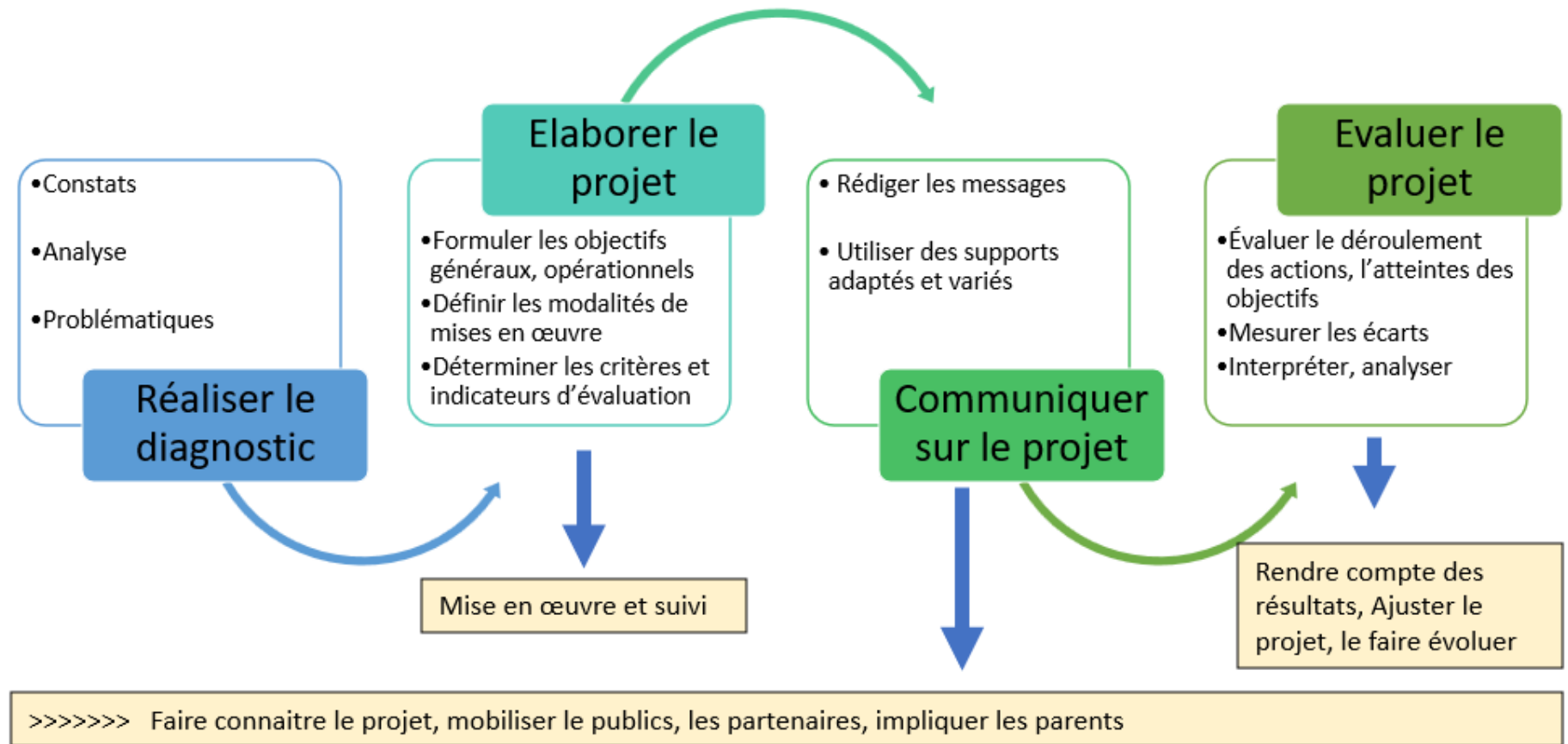


## Des points de vigilance

### Des qualifications et des compétences requises pour les intervenants

- ☐ Une expérience significative autour du soutien à la parentalité et/ou avoir suivi des formations complémentaires sur ce sujet
- ☐ Des temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques animés par des professionnels qualifiés
  - extérieurs à la structure
  - organisés par les gestionnaires
  - préconisation de 8h/an/ETP minimum
- ☐ Le gestionnaire doit obtenir un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire de tout intervenant (salarié de la structure, prestataire,...)

# Une inscription des projets parentalité dans une culture d'évaluation et d'amélioration continue



*Fourniture d'un guide méthodologique à disposition des porteurs de projet*



## Des indicateurs d'évaluation attendus

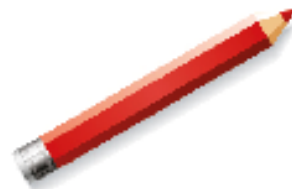


L'évaluation doit permettre **d'observer l'atteinte des objectifs**, mais aussi de **repérer et analyser les éléments qui ont conduits à les atteindre ou d'identifier les éventuels freins**.

Des fiches pratiques qui proposent des indicateurs selon les actions



## Évaluation



### Propositions d'indicateurs

#### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de familles ayant fréquenté l'action (chaque famille est comptabilisée une seule fois quel que soit le nombre de séances auxquelles elle a participé)
- ✗ Nombre de séances sur l'année au regard du nombre prévu
- ✗ Nombre moyen de parents par séance (les parents d'un même enfant sont comptabilisés comme 2 participants)
- ✗ Nombre moyen d'enfants par séance

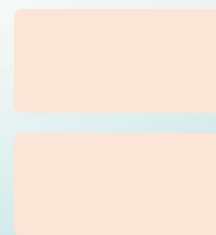
#### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées des relations parents-enfants, des échanges entre parents..
- ✓ Expression de sujets de préoccupations, soutien et orientation proposés...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

# La campagne d'appel à projet 2025- Cahier des charges

Une campagne annuelle du **14 février au 4 avril 2025 inclus**

**Dossier à déposer en ligne** sur la plateforme ELAN





# Des questions ?



# La plateforme de téléservice

# ELAN

|  <b>Parlementaire</b> |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Mandat de démission de Monsieur FRÉDÉRIC BÉGIN                                                         |   |
| <b>Sommaire</b>                                                                                        |   |
| Le projet de loi précité (article 1) a pour but de :                                                   | 1 |
| Remplacer le mot « démission » par le mot « démission ».                                               | 2 |
| Les conséquences : (Rédactionnelle publique de consultation internationale (RPI)) :                    | 3 |
| Les conséquences : (Rédactionnelle publique de consultation internationale (RPI)) :                    | 3 |
| Remplacement de la phrase par une phrase (Rédactionnelle)                                              | 4 |
| Part 1 : Chapeau de la phrase                                                                          | 4 |
| Part 2 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 3 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 4 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 5 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 6 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 7 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 8 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 9 : (Rédactionnelle)                                                                              | 4 |
| Part 10 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 11 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 12 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 13 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 14 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 15 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 16 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 17 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 18 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 19 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 20 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 21 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 22 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 23 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 24 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 25 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 26 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 27 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 28 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 29 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 30 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 31 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 32 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 33 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 34 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 35 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 36 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 37 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 38 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 39 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 40 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 41 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 42 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 43 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 44 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 45 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 46 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 47 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 48 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 49 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 50 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 51 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 52 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 53 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 54 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 55 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 56 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 57 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 58 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 59 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 60 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 61 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 62 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 63 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 64 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 65 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 66 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 67 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 68 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 69 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 70 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 71 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 72 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 73 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 74 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 75 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 76 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 77 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 78 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 79 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 80 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 81 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 82 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 83 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 84 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 85 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 86 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 87 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 88 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 89 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 90 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 91 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 92 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 93 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 94 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 95 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 96 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 97 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 98 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 99 : (Rédactionnelle)                                                                             | 4 |
| Part 100 : (Rédactionnelle)                                                                            | 4 |

# Version ELAN 2025



# TS PARENTALITE : Demande de financement

- PARENTALITE : Demande de Labellisation action REAAP

PARENTALITÉ : Demande de financement



1

Choix du financeur

2

Préambule

3

Votre tiers

4

Le projet Parentalité global

5

Récapitulatif



Suivant ⌂

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Financeur \*

CAF

CAF-01-AIN

CAF-02-AISNE

CAF-03-ALLIER

CAF-04-ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CAF-06-ALPES-MARITIMES

CAF-07-ARDECHE

Suivant ⌂



## PARENTALITÉ : Demande de financement : Préambule

 Partager votre demande

1

Choix du financeur

2

Préambule

3

Votre tiers

4

Le projet Parentalité global

5

Récapitulatif



Préambule

Suivant ➞

*Vous trouverez dans cette partie l'ensemble des informations de votre Caf relatives au dépôt de dossier Parentalité.*

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.). Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire. Elles visent à mettre à leur disposition un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin.

Les porteurs des actions parentalité soutenues par les Caf et leurs partenaires s'inscrivent dans le cadre de la [charte nationale de soutien à la parentalité](#) et doivent répondre aux exigences du [référentiel socle parentalité de la branche Famille](#)

Suivant ➞

## PARENTALITÉ : Demande de financement : Description de votre demande



-> Les modifications se situent au niveau de la description du projet Parentalité.  
Rien n'a été modifié avant par rapport à la version précédente



- Ils sont intégrés dans l'attestation sur l'honneur, que le porteur doit télécharger et signer juste avant la transmission de sa demande

## • En 2024



## • En 2025



# Informations du tiers –Pas de modifications

## Pas de modifications sur les informations du tiers:

- Lien vers le guide Usagers
- Lien avec l'API Entreprise qui rapatrie les informations si connues

### PARENTALITÉ : Demande de financement : Choix de la famille

Partager votre demande

1 Choix du financeur 2 Préambule 3 **Votre tiers** 4 Le projet Parentalité global 5 Récapitulatif

Choix de la famille

Précédent Suivant

Veuillez saisir les informations nécessaires à la vérification d'existence du tiers.

S'il s'agit de votre 1<sup>er</sup> dépôt de dossier, vous pouvez vous référer au [guide pratique](#)

Sinon cliquez sur Suivant

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Je suis ou je représente un(e) \* Association

Domicilié(e) ☒ En France ☐ A l'étranger

Recherche par \*

Le service **API Entreprise**, mis en œuvre par l'Etat français, permet la mise à disposition d'informations ou données détenues par les administrations nécessaires à l'accomplissement de démarches administratives. Vous pouvez effectuer une recherche par numéro de SIRET ou numéro RNA.

☒ SIRET ☐ RNA

SIRET \* 320103229 00094

Exemple : 123456789 Exemple : 12345



## PARENTALITÉ : Demande de financement : Description de votre demande

 Partager votre demande

- 1  
Choix du financeur
- 2  
Préambule
- 3  
Votre tiers
- 4  
Le projet Parentalité global
- 5  
Récapitulatif



### Description de votre demande

⬅ Précédent

Suivant ➡

Veillez saisir les informations générales de la demande de subvention  
Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Intitulé du projet PARENTALITE de la structure \*

Vous pouvez saisir encore 200 caractères.  
Cette information est obligatoire

Si vous déposez une demande de financement pour un projet composé d'une seule action ou d'un seul service, indiquez ici l'intitulé de l'action ou du service.



# La structure porteuse de projet :

## Simplification:

1. La structure porteuse de projet est identique au tiers

=> on ne demande que les coordonnées du référent du projet

• La structure porteuse de projet

La structure porteuse de projet est-elle identique au tiers ? \*

☐ Oui ☒ Non

Nom de la structure porteuse du projet \*

N° de Siret de la structure porteuse du projet \*

Type structure \*

Numéro voie de la structure \*

Type de voie \*

Nom de la voie de la structure \*

Code postal \*

Ville de la structure \*

Nom et prénom du responsable de la structure \*

Adresse mail du responsable de la structure \*

Téléphone du responsable de la structure \*

Nom et prénom du Référent du projet Parentalité \*

Adresse mail du référent du projet Parentalité \*

Téléphone du référent du projet Parentalité \*

Si la structure porteuse est précisée quel est le service.

Sélectionnez une valeur

Sélectionnez une valeur

CEMOI palui

palui.cemoi@test.fr

0699999999



## ● La structure porteuse de projet

### ● La structure porteuse de projet

La structure porteuse de projet est-elle identique au tiers ? \*



Oui



Non

Nom du service de rattachement



Merci de préciser le nom du service qui porte le projet

Nom et prénom du Référent du projet Parentalité \*

CEMOI palui

Adresse mail du référent du projet Parentalité \*

palui.cemoui@test.fr

Téléphone du référent du projet Parentalité \*

0699999999

Participez-vous à un comité d'animation locale ou départementale Parentalité \*



Oui



Non

Lequel ? \*

mais non obligatoire

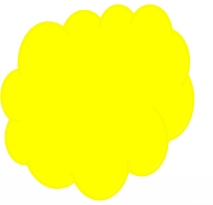
1. La structure porteuse de projet **n'est pas identique** au tiers

=> on demande les coordonnées du responsable de la structure ET du référent du projet

=> on demande le SIRET de la structure (nouveau)



# : Le projet



## ● Description opérationnelle du projet

### ● Présentation du projet

Axe concerné

Sélectionnez une valeur

Concernant votre projet, il s'agit:

Sélectionnez une valeur

Contexte et origine du projet \*

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet

Ce champ est obligatoire.

Objectifs du projet global \*

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure (public, partenariat).

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure.

Ici, vous décrierez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs de chaque action ou service vous seront demandés plus loin.

Ce champ est obligatoire.

## Modification de la structure du formulaire : entrée par axe

- 1 seul axe peut être sélectionné par demande
- Nb maxi d'actions composant un projet => conditionnement de cette question au choix de l'axe 1
- Suppression de la question "Les parents sont-ils à l'origine du projet ?"



# : Le projet - Illustration

Présentation du projet

Axe concerné : Axe 1 - Implication & participation des familles (Interventions collectives)

Concernant votre projet, il 'sagit: Sélectionnez une valeur

Contexte et origine du projet \*

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet  
Ce champ est obligatoire.

Objectifs du projet global \*

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure (public, partenariat).

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure.  
Ici, vous décrirez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs de chaque action ou service vous seront demandés plus loin.  
Ce champ est obligatoire.

Nombre total d'actions ou services composant le projet global \*

Merci de saisir un nombre d'action compris entre 1 et 5

Existe-t-il un comité de pilotage ou une instance de suivi du projet ? \*

☒ Oui ☐ Non

Quelle en est la composition et quel est le rôle de cette instance ? \*

Ce choix conditionnera le nombre d'actions à compléter dans la suite du formulaire

Présentation du projet

Axe concerné : Axe 2 - Accompagnement individuel des parents

Concernant votre projet, il 'sagit: Sélectionnez une valeur

Contexte et origine du projet \*

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet  
Ce champ est obligatoire.

Objectifs du projet global \*

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure (public, partenariat).

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure.  
Ici, vous décrirez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs de chaque action ou service vous seront demandés plus loin.  
Ce champ est obligatoire.

Existe-t-il un comité de pilotage ou une instance de suivi du projet ? \*

☒ Oui ☐ Non

Quelle en est la composition et quel est le rôle de cette instance ? \*

# : L'action ou le service



## Modification de la structure de cette partie :

- Les natures d'action à sélectionner apparaissent en fonction de l'axe qui a été choisi (ici axe 1). On peut choisir
- Seulement 1 nature d'action
- Au moins 1 thématique

### Description de l'action ou du service 1

|                                                                                      |                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Intitulé de l'action ou du service *                                                 | <input type="text"/>                                           |
| Si votre projet ne comporte qu'une seule action, reportez l'intitulé de votre projet |                                                                |
| Ce champ est obligatoire.                                                            |                                                                |
| L'action ou service est-il nouveau ? *                                               | <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Activités et ateliers partagés parents-enfants *                                     | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non            |
| Groupe d'échange et/ou entraide entre parents *                                      | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non            |
| Thématique de l'action ou du service *                                               | <input type="button" value="Sélectionner des valeurs"/>        |
| Ce champ est obligatoire.                                                            |                                                                |
| Objectif opérationnel de l'action/service *                                          | <input type="text"/>                                           |
| Ce champ est obligatoire.                                                            |                                                                |
| Description de l'action/service *                                                    | <input type="text"/>                                           |
| Ce champ est obligatoire.                                                            |                                                                |



# Les axes et natures d'action correspondantes

Les natures d'action à sélectionner apparaissent en fonction de l'axe choisi

## • Présentation du projet

Axe concerné

Axe 1 - Implication & participation des familles (Interventions collectives)



## • Description de l'action ou du service 1

Activités et ateliers partagés parents-enfants \*

☐ Oui

☒ Non

Groupe d'échange et/ou entraide entre parents \*

☐ Oui

☐ Non



On peut choisir seulement 1  
nature d'action par action

**OU**

Axe concerné

Axe 2 – Accompagnement individuel des parents



Accompagnement individuel à la parentalité \*

☐ Oui ☐ Non

Ligne d'écoute téléphonique \*

☐ Oui ☐ Non

Aide à l'amorçage Pdn Parentalité \*

☐ Oui ☐ Non

**OU**

Axe concerné

Axe 3 - Lieux ressources



Lieu ressource Parentalité \*

☐ Oui ☐ Non

Relais enfant-parent \*

☐ Oui ☐ Non

**OU**

Axe concerné

Axe 4 – Animation Parentalité sur le territoire



Coordination Pdn Parentalité \*

☐ Oui ☐ Non

Coordination des réseaux d'acteurs \*

☐ Oui ☐ Non

Ressources et promotion Parentalité \*

☐ Oui ☐ Non



# Les thématiques

## Modification des thématiques d'action Sur la version 2025

Possibilité de sélectionner plusieurs  
thématiques simultanément

Au moins 1 doit être sélectionnée

- ☐ 01 - Arrivée d'un enfant
- ☐ 02 - Handicap
- ☐ 03 - P@rents, parlons numérique
- ☐ 04 - Relation Enfant / Parent
- ☐ 05 - Parent d'ado
- ☐ 06 - Répit Parental
- ☐ 07 - Santé
- ☐ 08 - Lien école / famille
- ☐ 09 - Séparation / Deuil
- ☐ 10 - Autre (précisez)\*



# Les bénéficiaires :

- Suppression de la question sur l'âge des enfants des parents concernés

## • En 2024

Parents concernés \*

L'action concerne des parents d'enfants âgés de \*

Des partenaires sont-ils associés à l'action ? \*

Accessibilité des parents à l'action 1

Modalités de participation des parents à l'action \*

Est-il prévu une participation financière du public bénéficiaire de l'action ? \*

Moyens mis en place pour lever les freins à la participation des parents \*

## En 2025 • Bénéficiaires de l'action ou service

Parents concernés \* Sélectionnez une valeur  
Ce champ est obligatoire.

Modalités de participation des parents à l'action ou au service \* Sélectionnez une valeur  
Ce champ est obligatoire.

Est-il prévu une participation financière du public bénéficiaire de l'action ? \* ☒ Oui ☐ Non

Précisez le type de participation \* Sélectionnez une valeur

Moyens mis en place pour lever les freins à la participation des parents \* Sélectionnez une valeur  
Ce champ est obligatoire.

- Regroupement de toutes les questions sur les bénéficiaires dans une même partie



## Le territoire concerné:

- Ajout d'un choix "itinérante"
- Suppression des questions concernant la localisation pour diffusion dans Monenfant.fr

## Le calendrier:

- Pas de changement dans les questions
- Conditionnement des questions au choix de l'axe

## L'évaluation:

Pas de changement dans les questions

Territoire concerné par l'action ou le service

Cet action/service a une vocation \*

Sélectionnez une valeur

Ce champ est obligatoire.

Communale

Départementale

Intercommunale

Itinérante

Calendrier de mise en œuvre de l'action ou du service

Date prévisionnelle de début de l'action ou du service \*

05/11/2024

Date prévisionnelle de fin de l'action ou du service \*

Veillez sélectionner une date

Nombre de séances envisagées dans l'année \*

Périodicité

Sélectionnez une valeur

Evaluation de l'action ou du service

Avec quels indicateurs jugerez-vous de l'atteinte des objectifs \*

Ce champ est obligatoire.

Avec quels outils d'évaluation ? \*



- Ajout de 2 questions en fin de formulaire
- sur les recrutements prévus
- sur l'analyse de pratique professionnelle

● Recrutements prévus

☀ ● Recrutements prévus

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/service? ☐ Oui ☒ Non

● Analyse de pratique

☀ ● Analyse de pratique

Est-il prévu des séances d'analyse de la pratique professionnelle? ☐ Oui ☒ Non

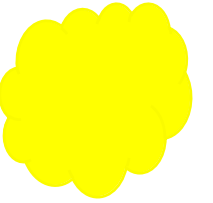
⬅ Précédent

✓ Enregistrer

Suivant ➡



## :Les intervenants de l'action ou service



**Intervenants**

Précédent Suivant

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Liste des intervenants sur l'action ou service

Dans cette section, vous devez saisir les intervenants de toutes les actions de votre projet. Par exemple vous déposez 2 actions, 3 personnes vont intervenir sur la première et 1 sur la deuxième action : votre tableau devra contenir 4 lignes

Pour chaque intervenant, vous devrez remplir les informations suivantes

+ Ajouter

| Numéro de l'acti... | Nom et prénom | Qualification | Statut | Nb d'heures d'in... | Numéro de Télé... | Email (si prestat... | Coût estimé de l... |
|---------------------|---------------|---------------|--------|---------------------|-------------------|----------------------|---------------------|
|                     |               |               |        |                     |                   |                      |                     |

### Les intervenants:

- Ajout d'une phrase explicative pour indiquer que ce sont les intervenants de toutes les actions qui doivent être listés



# : Les intervenants de l'action ou service

## • Liste des intervenants sur l'action ou service

Pour chaque intervenant, vous devrez remplir les informations suivantes :

Ajouter

| Nom et prénom | Qualification | Statut | Nb d'heures d'inter... | Numéro de Téléph... | Email (si prestataire) | Coût estimé de l'in... |  |
|---------------|---------------|--------|------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|--|
|---------------|---------------|--------|------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|--|

Ajouter une ligne

×

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Nom et prénom \*

Qualification \*

Statut \*

Sélectionnez une valeur

Nb d'heures d'intervention pour la totalité de l'action ou du service \*

Unité: heure(s) / semaine

Numéro de Téléphone (si prestataire)

Email (si prestataire)

Coût estimé de l'intervention (si prestataire)

Enregistrer

Annuler



## : L'action ou le service

- le projet comporte plus d'1 action



### Le TABLEAU DE COMPTABILITE PAR ACTION

- Comptabilité par action

+ Ajouter

| Numéro de l'action | Coût de l'action | Subvention CAF sollicitée pour l'action |  |
|--------------------|------------------|-----------------------------------------|--|
|                    | Somme : 0        | Somme : 0                               |  |

- n'est disponible que si

- l'axe 1 a été  
sélectionné

Attention, la somme des montants de subvention doit correspondre au montant de subvention CAF renseigné dans le plan de financement au titre du projet REAAP



# Le budget prévisionnel

Attention au millésime : toujours égal à la 1ère année !

- C'est le budget de l'action ou du service et non du projet
- Ajout dans les PJ du budget de la structure

## PARENTALITÉ : Demande de financement : Budget prévisionnel de l'action ou du service

 Partager votre demande

1  
Choix du financeur

2  
Préambule

3  
Votre tiers

4  
Le projet Parentalité global

5  
Récapitulatif

 Budget prévisionnel de l'action ou du service

 Précédent

Suivant 

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Période : \*

Millésime



Veuillez saisir 2025



Dépenses

| Coût prévu                                          |            |
|-----------------------------------------------------|------------|
| 60 - ACHATS                                         | 0,00 € TTC |
| 604 - Achat d'études et de Prestations de services  |            |
| 606 - Achats non stockés de matières et fournitures |            |
| 60AUT - Autres Comptes 60                           |            |
| 61 - SERVICES EXTERIEURS                            | 0,00 € TTC |
| 611 - Sous-traitance générale                       |            |
| 613 - Locations mobilières et immobilières          |            |
| 614 - Charges locatives                             |            |
| 61AUT - Autres Comptes 61                           |            |
| 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS                     | 0,00 € TTC |
| 621 - Personnel intérimaire et détaché              |            |
| 62AUT - Autres comptes 62                           |            |
| 63 - IMPOTS ET TAXES                                | 0,00 € TTC |
| 63A - Impôts et taxes liés aux frais de personnel   |            |
| 63B - Autres impôts et taxes                        |            |
| 64 - CHARGES DE PERSONNEL                           | 0,00 € TTC |
| 641 - Rémunération du personnel                     |            |
| 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance  |            |
| 648 - Autres charges de personnel                   |            |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE             | 0,00 € TTC |
| 65x - Autres charges de gestion courante            |            |
| 66 - CHARGES FINANCIERES                            | 0,00 € TTC |

Recettes

| Financement prévu                                                                                   |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES                              | 0,00 € |
| 70623 - Prestation de service CAF                                                                   |        |
| 70624 - Fonds d'accompagnement reçus de la Caf                                                      |        |
| 70625-Aide spécifique                                                                               |        |
| 70626 - Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale                                    |        |
| 70641 - Participations familiales déductibles de la PS                                              |        |
| 70642- Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS           |        |
| 707 - Ventes de marchandises                                                                        |        |
| 708- Produits des activités annexes                                                                 |        |
| 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION                                                                     | 0,00 € |
| 743 - Subventions et prestations de service départementales                                         | 0,00 € |
| 7451-Sub. d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux dont PS MSA | 0,00 € |
| 7452 - Subvention d'exploitation CAF                                                                | 0,00 € |
| CAF-33-GIRONDE *                                                                                    |        |
| 741 - Subventions et prestations de service versées par l'Etat : préciser le(s) ministère(s)        |        |
| 742 - Subventions et prestations de service régionales                                              |        |
| 744 - Subventions et prestations de service communales                                              |        |
| 746-Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)                |        |
| 747 - Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise               |        |

|                                                                                                     |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 66x- Charges financières                                                                            |            |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES                                                                        | 0,00 € TTC |
| 67x - Charges exceptionnelles                                                                       |            |
| 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS                                                                   | 0,00 € TTC |
| 6811/12 - Dot. sur immobilisations incorporelles et corporelles + charges d'exploitation à répartir |            |
| 68AUT - Autres comptes 68                                                                           |            |
| 69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES                                                                       | 0,00 € TTC |
| 691 - Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices et assimilés                            |            |
| 66 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES                                                                      | 0,00 € TTC |
| 660 - Secours en nature (alimentaire/vestimentaire)                                                 |            |
| 661 - Mise à disposition gratuite de biens                                                          |            |
| 66 AUT - Prestations en nature, Personnel Bénévole                                                  |            |
| TOTAL DEPENSES 0,00 € TTC                                                                           |            |
| Complément précision dépenses                                                                       |            |

|                                                                                                   |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 7481 - Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne                                    |        |
| 7488 - Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques                               |        |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE                                                          | 0,00 € |
| 75x - Autres produits de gestion courante dont ressources liées à la générosité du public         |        |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS                                                                          | 0,00 € |
| 76x - Produits financiers                                                                         |        |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS                                                                       | 0,00 € |
| 77x - Produits exceptionnels                                                                      |        |
| 78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS                                       | 0,00 € |
| 78x - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions                                     |        |
| 79 - TRANSFERT DE CHARGES                                                                         | 0,00 € |
| 79x - Transfert de charges                                                                        |        |
| 87 - CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES                                                   | 0,00 € |
| 870 - Dons en nature                                                                              |        |
| 871 - Contrepartie des mises à disposition gratuite de biens (locaux, mat., fluides: gaz, élect.) |        |
| 87 AUT - Contrepartie des prestations en nature, personnel bénévole                               |        |
| TOTAL RECETTES 0,00 €                                                                             |        |
| Complément précision recettes                                                                     |        |



# Les documents

## Attestation sur l'honneur

*Modèle national téléchargeable*

**+ nouveautés : Attestation de cotisations  
à jour Urssaf**

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) \_\_\_\_\_  
représentant(e) légal(e) de l'association, [de la commune], [de la Collectivité territoriale],...

- atteste être en règle au regard de l'ensemble des déclarations comptables, sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants;
- certifie, pour les associations ou fondations, que l'organisme souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations;
- atteste que l'organisme respecte les principes de la Charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires;
- atteste que le projet Parentalité de l'organisme respecte les principes de la Charte nationale de soutien à la parentalité et les exigences du référentiel socle Parentalité;
- atteste, pour les associations ou les organismes de droit privé à but lucratif, avoir recours à un commissaire aux comptes, le cas échéant et selon les conditions applicables;
- précise que toute subvention de la Caf (acompte ou solde), devra être versée au compte bancaire ou postal du demandeur;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

Le rôle d'administrateur du compte sera assuré par :

NOM et Prénom :

Fonction dans la structure :

Téléphone :

Adresse mail :

Le rôle de compte signataire sera assuré par :

NOM et Prénom :

Fonction dans la structure :

Téléphone :

Adresse mail :

305 mots, 1 930 caractères

Style par défaut





# Des questions ?



# Le Réseau des Acteurs Parentalité 66



**Parents-Pro 66.fr**

Le site du réseau parentalité 66



# Un programme d'animation autour de la mise en réseau des acteurs dans le domaine du soutien à la parentalité

*Parmi les sujets des ateliers 2025 :*

- Mobiliser les parents dans le projet\*
- Communiquer efficacement pour faire venir les parents \*
- Évaluer son action/son projet
- Développer :
  - un groupe d'échanges/de parole
  - un atelier parents-enfants
  - un temps fort autour de la parentalité
  - une action innovante
- Découvrir la mallette pédagogique du Réaap66

*\*Priorité aux partenaires dont le projet est labellisé ou conventionné*

*Parmi les axes de travail particuliers :*

- Un évènement pour les parents \*
- Le développement de réseaux locaux de soutien à la parentalité
- Le nouveau site internet du Réaap66



# A retenir



## Des actions nécessairement inscrites dans le cadre d'un projet parentalité structuré

Un **projet Parentalité** est une suite finalisée d'actions portées par une structure, réfléchies et organisées comme un ensemble dans le but de répondre aux besoins spécifiques identifiés sur un territoire en matière de soutien à la parentalité.

Nécessite:

- => Elaborer un diagnostic territorial en lien avec le SDSF et les CTG
- => Mettre en place une démarche d'amélioration continue et évaluative
- => S'inscrire dans une dynamique de réseau(x)
- => Renforcer la qualité et efficience des projets parentalité
- => Inscrire le projet parentalité en cohérence avec le projet global de la structure

**Des conditions nécessaires pour la mise en œuvre des projets :**

- Des qualifications et des compétences requises pour les intervenants
- Positionnement et posture éthique attendus



# A retenir



## Appel à projets "Soutien à la parentalité" 2025

=> Date butoir le 4 avril 2025 (le bilan 2024 est à déposer préalablement pour tous les projets)

=> Lien vers l'appel à projets ► [CAF.fr - Appels à projets thématiques](https://caf66.caf.fr/appels-a-projets)

## Création de compte et saisie du projet en ligne

=> Lien vers la plateforme Elan ► [Espace porteurs de projets](https://elan.caf66.caf.fr)

=> Pour toute question technique sur la plateforme : [aides-partenaires@caf66.caf.fr](mailto:aides-partenaires@caf66.caf.fr)

⇒ Séance collective d'accompagnement individualisé pour aider les nouveaux porteurs de projets à saisir leur dossier sur ELAN **le 11 mars 2025 matin**

► Inscription : <https://forms.office.com/e/pJiQvdnJQa?origin=lprLink>

## Ressources autour du soutien à la parentalité et adhésion au Réaap66

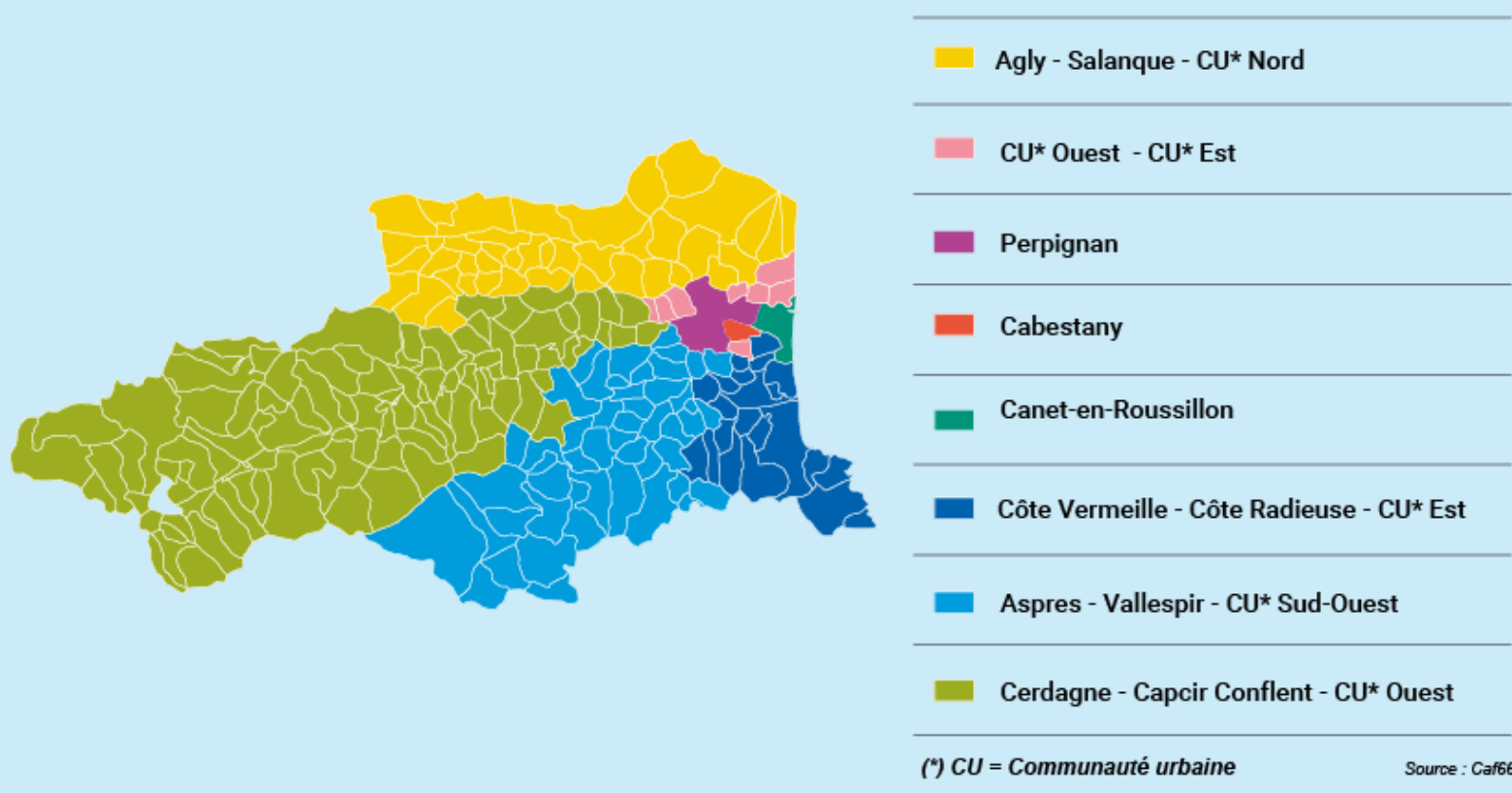
=> Lien vers le site du Réseau parentalité 66 ► [Parents-pros66.fr](https://parents-pros66.fr)



# Pour vous accompagner

## Territoires d'intervention des services d'action sociale

*Répartition territoriale des conseillers en développement territorial d'action sociale*



Pour les projets à vocation départementale

Sandrine DUPUIS  
sandrine.dupuis@caf66.caf.fr

Pour les projets sur un territoire ciblé

[CAF.fr](https://caf.fr) - L'offre de conseil et d'accompagnement des partenaires



Le soutien à la  
parentalité inscrit  
dans un cadre  
juridique et  
institutionnel

Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018 2022

Article L.214-1-2 du Code de l'action sociale et des familles

Charte nationale de soutien à la parentalité

Convention internationale des droits de l'enfant

*Une politique de  
prévention précoce,  
généraliste, universelle  
pour accompagner des  
parents le plus en amont  
possible des difficultés et  
éviter ainsi des situations  
plus complexes*



Merci de votre  
attention

